

20 INDICATEURS POUR DÉCRYPTER LE GRAND-EST

Dans le cadre du débat des Orientations Budgétaires

Pour la troisième fois, le CESER propose, en amont du débat d'Orientations Budgétaires 2020, une comparaison entre les 13 régions métropolitaines au travers de 20 indicateurs, nouveaux ou actualisés, allant au-delà des domaines de

compétences obligatoires de la Région. Ce travail a vocation à permettre de situer le Grand Est et mettre en avant chaque année différentes réalités, pour alimenter le débat et questionner les politiques publiques.

Septembre 2019

20 indicateurs pour interroger les politiques publiques

Les Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP), instances de concertation des représentants des collectivités territoriales en région, ont été créées par le législateur afin de voir émerger un pacte de gouvernance locale (cf. Rapport Inspection Générale de l'Administration (BF2017-09-16119R), Mai 2017). Animée par le président du Conseil régional, elles sont notamment chargées par la loi de « favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales ». Les CTAP regroupent ainsi des élus, issus de l'ensemble des échelons administratifs de la région. Le Président du CESER y participe.

Ces assemblées visent la conduite des politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Elles peuvent statuer sur une demande de délégation à un échelon territorial d'une compétence de l'État. Il ne s'agit plus de « déléguer des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales, dans une logique verticale, sur la base d'un modèle unique d'organisation des compétences ». C'est « désormais, à l'intelligence des territoires qu'il est proposé de faire confiance pour organiser entre eux les modalités de leur action individuelle ou collective ». L'analyse du CESER consiste à situer la région Grand Est parmi les 13 régions métropolitaines en prévision du débat relatif aux Orientations Budgétaires et en fonction des indicateurs retenus. Dès lors, elle ne peut plus se limiter au périmètre des seules compétences de la Région mais doit se situer dans le cadre global des politiques publiques.

Compétitivité

Attractivité

Qualité de vie

Contexte social

Environnement

1 - Compétitivité : la nécessité d'une approche globale

Avec un exercice record à 64,7 milliards d'euros, le Grand Est conforte sa capacité à exporter en maintenant sa 2^{ème} position derrière l'Île-de-France. La coordination des politiques publiques ne devrait-elle pas permettre d'évaluer les leviers et les freins pour consolider et promouvoir cette capacité ? Se pose aussi la question de la visibilité, de l'articulation et de l'accès aux différents dispositifs d'aides et d'accompagnement.

L'enseignement supérieur et la recherche sont indispensables à la compétitivité des entreprises. Un renforcement du partenariat public-privé et de la coopération entre entreprises et organismes de recherche permettrait de développer la matière grise nécessaire au tissu local. Ne faudrait-il pas aussi appréhender l'innovation dans sa globalité : produit, procédé, commercialisation et organisation, en impliquant chaque acteur y compris les salariés ? Derrière le déploiement des réseaux et la fin des zones blanches (111 000 habitants du Grand Est encore concernés mi-2018), contractualisés pour 2020, se profile l'enjeu de l'inclusion sociale : le désarroi d'une partie de la population face à la dématérialisation de l'ensemble des procédures administratives est bien réel. Plus que jamais, se pose la question de l'articulation de toutes les politiques publiques pour améliorer l'accès au numérique et résorber la fracture liée à « l'illectronisme », comme celle de son financement (Europe, Etat, Régions, Collectivités infra).

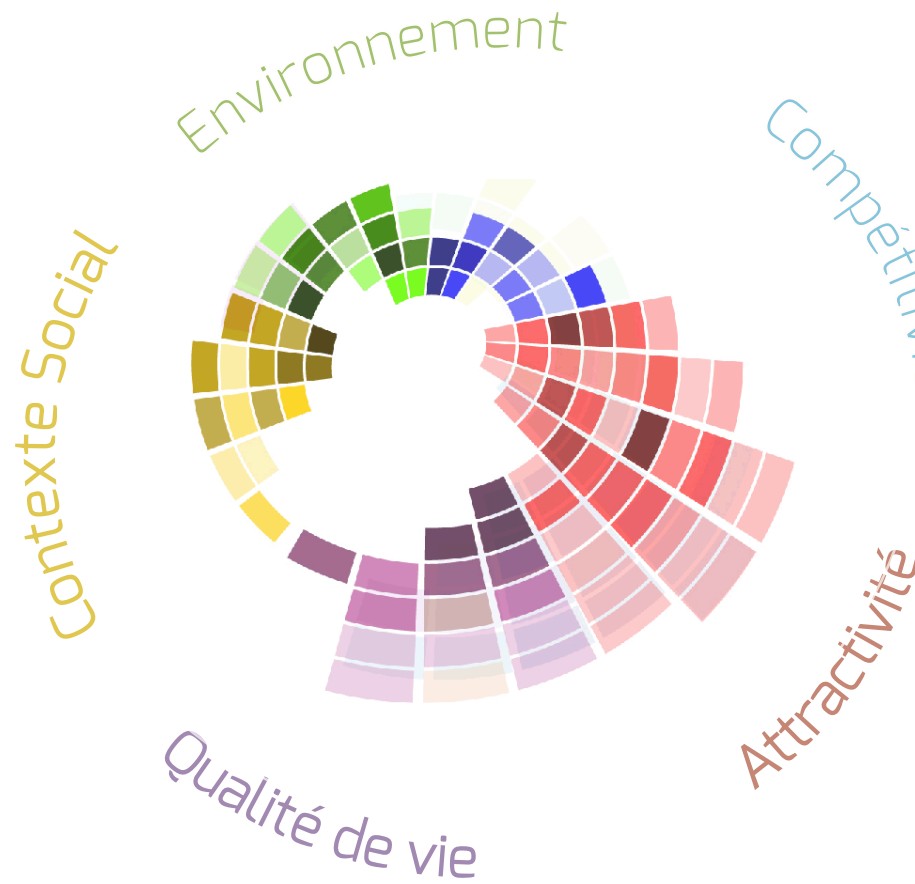
2 - Attractivité : un potentiel à développer

Dans le Grand Est, près de 400 000 personnes sont employées au sein de groupe à capitaux étrangers, véritable plus-value pour la Région. Les territoires bénéficiant des meilleurs avantages, ressources et compétences sont des opportunités d'implantation pour les entreprises. Quelle politique publique pour organiser, promouvoir et développer plus encore ce partenariat gagnant-gagnant entre entreprise et territoire ?

Avec le 3^{ème} taux français des nuitées liées au tourisme international, signe d'un territoire transfrontalier naturellement ouvert sur l'Europe, se pose la question de l'exploitation efficace des flux touristiques, notamment autoroutiers, en cohérence avec le développement de la capacité d'accueil des territoires.

La diminution de 1,7% de l'effectif salarié dans le Grand Est sur la période 2008-2017 nécessiterait le rapprochement de nombreuses politiques publiques, notamment celles de l'emploi, de la formation et de l'insertion pour plus d'efficacité, et pour répondre aux difficultés paradoxales de recrutement.

Avec une faible progression démographique, +0,5% entre 2008 et 2017, le Grand Est n'arrive plus à compenser son solde migratoire négatif. Quelles politiques publiques pour améliorer le cadre de vie et concevoir une meilleure articulation entre villes et campagnes dans un Grand Est à forte composante rurale ? Quelles nouvelles pratiques dans le monde rural ? Autant de constats qui donnent sens à une approche prospective axée sur l'attractivité et les services à l'usager.



3 - Contexte social : trouver les équilibres

Le chômage atteint son plus bas niveau depuis 2008, mais reste encore à 8,2%. 13 « territoires d'industrie » viennent d'être labellisés afin de soutenir et développer un savoir-faire industriel. Cela ne plaide-t-il pas pour une Gestion Territoriale de l'Emploi et des Compétences dans chaque bassin d'emploi ? Par ailleurs, le dispositif prometteur « zéro chômeur longue durée », testé localement ne pourrait-il pas être élargi à d'autres territoires ? L'orientation des jeunes vers les métiers en tension et les activités professionnelles induites par la transition écologique constitue un enjeu majeur. De même, ne faudrait-il pas soutenir davantage les structures d'insertion sociale et professionnelle de la jeunesse déscolarisée, telles que les Ecoles de la 2^{ème} Chance ?

Le sujet des familles monoparentales, qui sont les plus touchées par la pauvreté est central et fait appel à la Conférence Territoriale de l'Action Publique. L'article L115-1 du Code de l'action sociale et des familles donne à l'Etat et aux collectivités territoriales la charge de la mise en œuvre d'une politique conduisant à la réduction des situations de pauvreté et d'exclusion. Les entreprises, associations, organisations professionnelles et syndicales doivent aussi concourir à la réalisation de ces objectifs.

4 - Qualité de vie : une démarche raisonnée à construire

6% de la population du Grand Est résident à plus de 30 min d'un point d'accès aux soins urgents. Une voie d'amélioration repose sur l'optimisation de l'organisation des services d'urgences et de tout autre moyen d'intervention. Cela pose également la question de l'accompagnement de leur « pré-positionnement » sur le territoire, mais aussi du développement de la télémédecine.

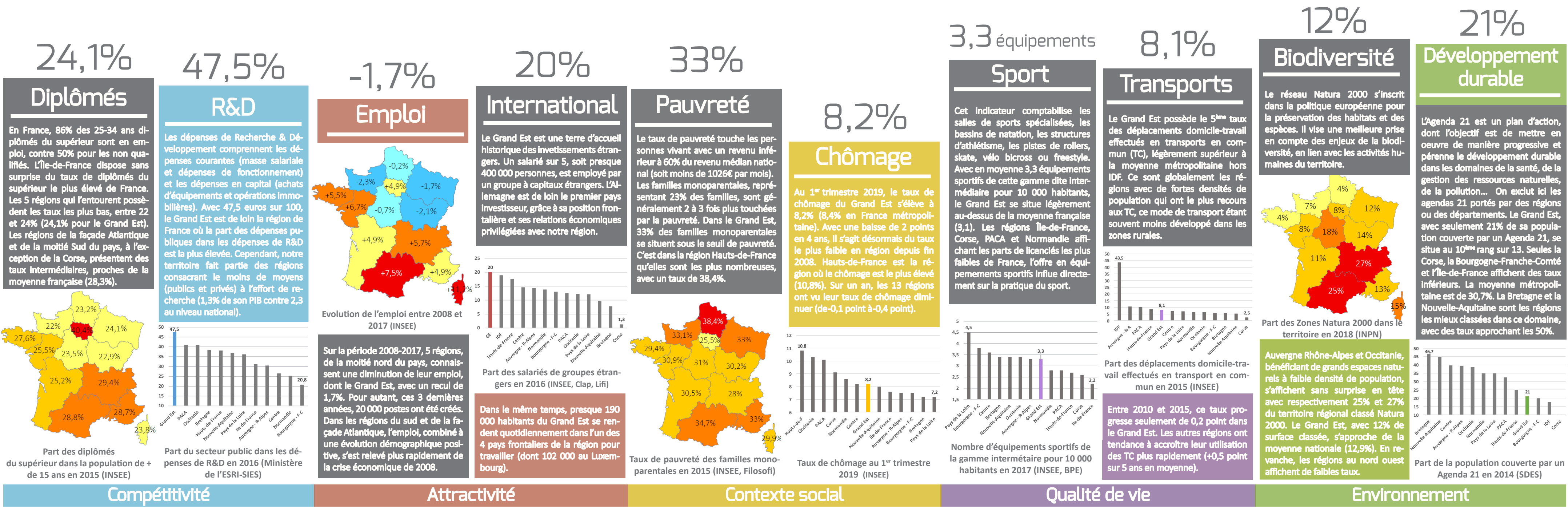
Le sport est un facteur d'épanouissement individuel et de cohésion sociale, aussi les équipements sportifs gagneraient à s'adapter à la demande actuelle synonyme de bien-être et bonne santé. Le rôle d'une politique publique du sport n'est-il pas de mettre en cohérence offre et demande, au risque de voir se développer des offres privées à caractère marchand, adaptées à chacun mais pas forcément accessibles à tous ?

Il existe une constante budget-temps, de 1 heure, que les citoyens acceptent de consacrer au trajet domicile-travail. Faut-il concevoir la mobilité comme simplement l'acheminement de flux de voyageurs et l'organisation de l'intermodalité, ou plutôt comme un élément constitutif du développement durable qui suppose l'appréhension d'un écosystème centré sur ce budget-temps ?

La culture constitue un élément structurant du développement économique et social, mais aussi de l'attractivité du territoire, par la dynamique qu'elle génère auprès de la population et l'image qu'elle renvoie. N'est-ce pas aussi dans cet esprit que doit s'orienter la politique culturelle régionale dont l'objectif est de préserver et valoriser les divers patrimoines locaux générateurs d'attractivité et d'économie ?

5 - Environnement : agir autrement

Répondre aux enjeux de développement durable (DD) pour les populations est un défi pour les politiques publiques : comment garantir la qualité de notre alimentation, de notre air, de notre eau, la préservation des habitats et des espèces ? Dans une région qui apparaît peu dotée en dispositifs de type Agenda 21, se pose la question de l'encouragement, de l'accompagnement et de l'articulation des initiatives de DD et de participation citoyenne afin d'engager la transition écologique ? Au-delà de la surveillance des alertes et des pics journaliers, c'est aussi l'enjeu de lutte contre la pollution atmosphérique chronique et ses conséquences qui est posé : le bénéfice sanitaire en serait plus important. La biodiversité et les fonctions qu'elle remplit garantissent la qualité de vie de la population (alimentation, cadre de vie), mais sont aussi sources de connaissances et d'innovation. C'est la raison pour laquelle, au-delà de la préservation des habitats et des espèces remarquables, ne semblerait-il pas cohérent que toute politique publique de l'innovation soit couplée à une politique publique de connaissance et/ou de protection de la biodiversité ? Protéger la biodiversité aujourd'hui, ne revient-il pas à préserver l'innovation de demain ? Le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (AB) organisée en circuit de proximité est de nature à répondre aux attentes des habitants pour relever les défis de la transition écologique. Dès lors, comment développer une agriculture biologique accessible à tous les citoyens consommateurs ? Se pose également la question du revenu des agriculteurs, comment valoriser les services qu'ils rendent à l'environnement et donc à la société ?



Carte d'identité administrative et financière du Grand Est

5 548 000
habitants en 2018

57 433 km² 97 hab/km²

2 136 000
emplois en 2017

- 0,2%
Solde migratoire annuel entre 2010 et 2018

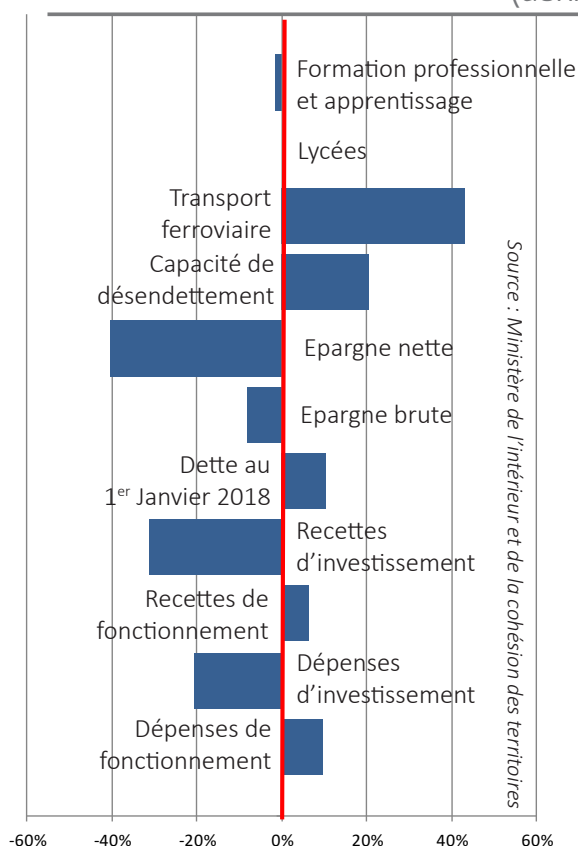
186 000
travailleurs frontaliers

20 502 €
revenu médian

Source : les grandes lignes du compte administratif 2018 - Région Grand Est

	Dépenses réelles	Recettes réelles
Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 1 908,05 M€	Recettes de fonctionnement 2 381,506 M€
	Frais financiers 58,239 M€	
	Epargne brute 415,217 M€	
Investissement	Dépenses d'investissement 621,236 M€	Epargne brute 415,217 M€
	Amortissement dette 187,283 M€	Recettes d'investissement 208,776 M€
	Hausse du fonds de roulement 0,272 M€	Emprunt 184,799 M€

Comparaison du Grand Est par rapport aux 12 autres régions de France métropolitaine (données budgétaires 2018)



Source : Ministère de l'Intérieur et de la cohésion des territoires

Principales compétences : Le Grand Est consacrait ses dépenses budgétées sur ses compétences obligatoires, avec pour :

- Le transport ferroviaire, 61€ par habitant, soit 43% de plus que la France métropolitaine (3^{ème} plus forte dépense par habitant des 13 régions).
- Les lycées, 86€ par habitant et 7^{ème} rang régional (dans la moyenne nationale en terme de dépenses).
- La formation professionnelle et apprentissage, 61€ par habitant (également dans la moyenne nationale).

Capacité de désendettement : Si l'intégralité de son épargne brute prévisionnelle y était affectée, il aurait fallu au Grand Est, avec ce budget, 7,4 ans pour rembourser sa dette, soit 1,7 années de plus que la moyenne des régions.

Epargne nette : Avec seulement 22€ budgétés par habitant, le Grand Est se classait 11^{ème} en matière d'épargne nette (épargne brute déduction faite du remboursement budgété de la dette, le 3^{ème} plus élevé de France).

Dette au 1er Janvier 2018 : L'encours de dette par habitant se situait au dessus de la moyenne des régions métropolitaines, à 409€/hab (371€ pour la métropole hors Corse).

Recettes d'investissement : Le Grand Est figurait à la 8^{ème} place (33€ par habitant).

Recettes de fonctionnement : La région se situait au 6^{ème} rang, avec 393€ budgétés par habitant.

Dépenses d'investissement : Le Grand Est affichait les dépenses d'investissement les plus faibles des 13 régions avec 116€ par habitant (111€ dans l'exercice précédent).

Dépenses de fonctionnement : Le Grand Est prévoyait des dépenses de fonctionnement à hauteur de 339€ par habitant, soit le 6^{ème} rang régional (dont 196 euros par habitant en dépenses d'interventions telles que les subventions...).

Ecart en % des données budgétaires du Grand Est par rapport à la France métropolitaine en Euros par habitant (excepté la capacité de désendettement en années)

CESER
ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE
Grand Est

Site de Châlons-en-Champagne
5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Strasbourg
1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
Tél : 03 88 15 68 00

Site de Metz
Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
Tél : 03 87 33 60 26

Réalisation : Groupe de Travail
Spécialisé Conjoncture (20 membres)
Président : Michel RUDENT
Vice-Président :
Jean-Pierre LANGLET
Rapporteuse :
Michèle TREMOLIERES
Chargé de Mission :
Nicolas BRIZION

ceser@grandest.fr

www.ceser-grandest.fr

@cesergrandest